



vous accompagner

L'Avenir en soi
pour réussir
votre changement



santé
famille
retraite
services

www.msa.fr

L'essentiel & plus encore



“A mon âge, il faut que je pense à réorganiser mon activité.”

“J’ai un projet ; mais comment mettre toutes les chances de mon côté ?”



“J’aimerais changer de métier... comment faire ?”

Il arrive que le cours d’une vie soit bouleversé par des événements souvent inattendus. Que ce soit pour des raisons :

- ▮ économiques (crise agricole, réorientation ou diversification des productions...),
- ▮ de santé (accident du travail, arrêt maladie prolongé, handicap...),
- ▮ familiales (divorce, veuvage, prise en charge d’une personne dépendante...),
- ▮ ou pour toute autre raison (arrivée à la retraite, départ d’un associé...),

il faut parfois faire face à des situations difficiles qui nécessitent de s’adapter.

Parce que le changement n’est pas toujours simple à aborder, la MSA propose de vous accompagner.

L’Avenir en soi est un programme qui vous permet d’aller puiser dans vos propres ressources les atouts nécessaires pour réussir ce changement.

Etes-vous concerné ?

Vous êtes exploitant, salarié agricole, conjoint d'exploitant ou aide familial.

Vous êtes confronté à des difficultés personnelles et professionnelles qui vont vous amener à vivre une période de changement, peut-être allez-vous devoir modifier votre organisation, vos activités... Ce changement vous ne voulez pas le subir, mais vous y préparer.

Que va vous apporter l'Avenir en soi ?

Cet accompagnement vous permettra de faire le point sur vos réussites, vos compétences, vos connaissances et vos passions, tout ce que vous avez acquis dans vos expériences.

Il s'agit d'identifier ce qui va pouvoir vous servir aujourd'hui pour faire face à cette période de changement et la réussir.

En pratique

C'est une démarche structurée, collective et animée par des professionnels spécialement formés.

Dans un groupe de 12 personnes maximum, et en toute confidentialité, vous participez à 6 ou 8 séances d'une journée, espacées d'une ou deux semaines.

Vous clarifierez :

- ▮ ce que vous savez faire,
- ▮ comment vous y prendre pour réussir votre projet,
- ▮ comment le défendre.

Demandez conseil à votre MSA.

La démarche vous sera présentée avant le démarrage des séances lors d'un entretien individuel.

Un professionnel de l'action sociale de votre MSA discutera avec vous pour définir le moment opportun pour vous engager dans cette action. Il vous expliquera son déroulement (contenu, dates, lieux) et vous précisera les conditions de participation.

Dans le cadre de ses missions, la MSA a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, en priorité des actifs agricoles.

Au travers de son offre d'accompagnement social et socioprofessionnel, la MSA déploie de nombreuses actions sur l'ensemble des territoires.

Réf. : 11307-10/12 - CCMSA - Iconographie Service image(s) : D. Eugène, T. Lanné, C. Watier Istockphoto : Pawel Gaul.



L'essentiel & plus encore